

BUDGET TELECOM

Société anonyme au capital de 853.825,05 euros
Siège social : 52 rue d'Odin, CS 40900 - 34965 Montpellier
422 716 878 RCS Montpellier
(la "Société")

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf,
Le 9 octobre 2019, à 10 heures,

Les actionnaires de la société "**BUDGET TELECOM**", société anonyme au capital de 853.825,05 euros dont le siège social est 52 rue d'Odin, CS 40900 - 34965 Montpellier, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur avis de convocation/ avis de réunion publié au Bulletin d'Annonces Légales Obligatoires (BALO) en dates des 4 et 23 septembre 2019.

Une feuille de présence a été établie et signée, par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire ; les pouvoirs des actionnaires représentés ainsi, le cas échéant, que les formulaires de vote à distance, ont été annexés à la feuille de présence.

Monsieur Kaled Zourray, préside la séance en qualité de Président du Conseil d'administration (ci-après, le "**Président**").

Madame Véronique Auzias représentant la société HOLDING GAY acceptant cette fonction, est appelé comme scrutateur.

Madame Stéphanie Belles est désignée comme secrétaire.

La société **ERNST & YOUNG AUDIT**, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau permet de constater que les actionnaires présents ou représentés, ceux-ci réunissant collectivement 1.246.644 actions représentant 1.525.022 droits de vote soit 21,901 % du capital et 25,791 % des droits de vote de la Société (sur un total de 5.692.167 actions et de 5.990.580 droits de vote).

Le Président constate que le quorum pour les résolutions extraordinaires, soit 25% des titres, n'est pas atteint et que l'Assemblée ne peut valablement délibérer sur les résolutions extraordinaires.

Il reviendra au Conseil d'administration de fixer une nouvelle réunion sur seconde convocation avec le même ordre du jour concernant les résolutions extraordinaires.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Zourray,
2. Nomination de HOLDING GAY en qualité de nouvel administrateur et remplacement de M. Gérard Wolf,



3. Pouvoirs pour les formalités.

Le Président met à la disposition des actionnaires les documents suivants :

- la copie de l'accusé de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes ;
- la copie de avis de convocation/ avis de réunion publié au Bulletin d'annonces légales obligatoires (BALO) ;
- la copie de l'avis de convocation publié dans un journal d'annonces légales ;
- la feuille de présence et les pouvoirs des actionnaires représentés ;
- les formulaires de vote par correspondance ;
- le rapport du Conseil d'administration ;
- un exemplaire des statuts dans leur rédaction actuelle ;
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'assemblée,

Le Président indique que l'Assemblée Générale a été convoquée conformément aux prescriptions légales et réglementaires ainsi qu'aux stipulations des statuts de la Société et déclare que les documents et renseignements visés dans les statuts et aux dispositions réglementaires du Code de commerce (articles R. 225-81, R. 225-83 et R. 225-89 notamment) ont été communiqués aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée Générale ce dont l'Assemblée Générale lui donne acte.

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'administration.

Cette lecture étant terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions ordinaires suivantes inscrites à l'ordre du jour et de la compétence de l'Assemblée Générale :

Première résolution

(Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Zourray)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires,

décide de renouveler, en qualité d'administrateur de la Société, à compter de ce jour et pour une durée de six (6) années expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2024, la personne suivante :

- **Monsieur Kaled ZOURRAY** né le 11 février 1963 à Le Perreux (94), de nationalité française, demeurant 26, avenue de Maurin à Montpellier (34000).

Monsieur Kaled Zourray a fait savoir par avance qu'il acceptait le renouvellement de ses fonctions de membre du conseil d'administration de la Société et qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions ;

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

Deuxième résolution

(Nomination de HOLDING GAY en qualité de nouvel administrateur et remplacement de M. Gérard Wolf)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires,

prend acte de la démission de Monsieur Gérard Wolf de son mandat d'administrateur de la Société à effet de la nomination de son successeur,

décide de nommer, en qualité d'administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur Gérard Wolf, à compter de ce jour et pour une durée de six (6) années expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2024, la personne suivante :

- **HOLDING GAY**, société par actions simplifiée au capital de 8.008.000 euros, dont le siège social est sis 1015, avenue du Clapas – 34980 Saint-Gely-du-Fesc, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro 508 662 954, représentée par Madame Catherine SOLER.

HOLDING GAY a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions de membre du conseil d'administration de la Société et qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions ;

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

Troisième résolution

(Pouvoir pour les formalités)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, **donne** tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

* * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par les membres du bureau.



Le Président

Monsieur Kaled Zourray

Le scrutateur

Madame Véronique Auzias



Le Secrétaire

Madame Stéphanie Belles